



Fédération FORCE OUVRIERE des Personnels
des Services Publics et des Services de Santé

153-155 rue de Rome 75017 PARIS
01 44 01 06 00 - www.foterritoriaux.fr

Cachet du syndicat



Filière police municipale
Catégorie C

Garde champêtre

édition 2021



MODE D'ACCÈS

Par concours externe (sur titre avec épreuves).

Nul ne peut être recruté en qualité de garde champêtre principal s'il n'est âgé de dix-huit ans au minimum.

MISSIONS

Les membres du cadre d'emploi exercent dans les communes.

Les gardes champêtres assurent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.

Ils exécutent les directives que leur donne le maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police.

FORMATION OBLIGATOIRE

De trois mois, organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les stagiaires ne peuvent exercer les fonctions afférentes à leur grade s'ils n'ont pas suivi cette période de formation.

FO REVENDIQUE

- L'intégration de ce cadre d'emplois dans un cadre d'emplois de catégorie B des agents opérationnels de police municipale :
 - a. les gardes-champêtres principaux et chefs intégrés au grade de gardien de police municipale
 - b. les gardes-champêtres principaux intégrés au grade de brigadier-chef
- Le classement en catégorie active permettant un départ en retraite à 57 ans
- L'attribution d'une bonification quinquennale dans la limite de 5 annuités en reconnaissance de la pénibilité
- La création et attribution généralisée de la NBI « spécialité » (cynotechniques, cavaliers, motards, MMA, opérateurs vidéo-protection ...)
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension

Volet professionnalisation

- La mise en place d'une commission départementale paritaire (syndicats - Préfet - Procureur - Maires) qui statuera sur les retraits d'agrément
- Une définition d'une véritable doctrine d'emploi en préambule de toutes les conventions de coordination
- La création de centres de formation spécifique police municipale et la mise en place d'un tronc commun de formation avec la police nationale et la gendarmerie

Volet technique

- Tous les moyens nécessaires à la protection des agents de police municipale, y compris l'armement lorsque les agents le jugent nécessaire
- La dotation obligatoire de gilets pare-balles et une normalisation des EPI
- Un accès direct (sécurisé) aux fichiers (FPR, FVV, SIV...)
- Une liaison partagée avec la police d'état
- Une généralisation de l'interopérabilité des communications radios

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

TRAITEMENT MENSUEL AU 01.04.2021

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1^{er} février 2017)

C2

décret 2016-604

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem. comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	356	334	1 565,12	13,51	141,47	173,73	7,69	1 255,75	GARDE CHAMPETRE CHEF
2	2 ans	359	335	1 569,81	13,55	141,90	174,25	7,71	1 259,51	
3	2 ans	362	336	1 574,50	13,60	142,32	174,77	7,73	1 263,27	
4	2 ans	364	338	1 583,87	13,68	143,17	175,81	7,78	1 270,79	
5	2 ans	376	346	1 621,36	14,00	146,55	179,97	7,96	1 300,87	
6	2 ans	387	354	1 658,84	14,32	149,94	184,13	8,15	1 330,94	
7	2 ans	404	365	1 710,39	14,77	154,60	189,85	8,40	1 372,30	
8	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
9	3 ans	446	392	1 836,91	15,86	166,04	203,90	9,02	1 473,81	
10	3 ans	461	404	1 893,14	16,35	171,12	210,14	9,30	1 518,93	
11	4 ans	473	412	1 930,63	16,67	174,51	214,30	9,48	1 549,01	
12		486	420	1 968,12	16,99	177,90	218,46	9,67	1 579,09	

C3

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem. comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an	380	350	1 640,10	14,16	148,25	182,05	8,06	1 315,90	GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL
2	1 an	393	358	1 677,59	14,49	151,64	186,21	8,24	1 345,98	
3	2 ans	412	368	1 724,45	14,89	155,87	191,41	8,47	1 383,58	
4	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
5	2 ans	448	393	1 841,60	15,90	166,46	204,42	9,05	1 477,57	
6	2 ans	460	403	1 888,46	16,31	170,70	209,62	9,28	1 515,17	
7	3 ans	478	415	1 944,69	16,79	175,78	215,86	9,55	1 560,29	
8	3 ans	499	430	2 014,98	17,40	182,13	223,66	9,90	1 616,68	
9	3 ans	525	450	2 108,70	18,21	190,61	234,07	10,36	1 691,88	
10		558	473	2 216,48	19,14	200,35	246,03	10,89	1 778,35	

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- de garde champêtre chef principal.

Au choix. Pour les agents de C2 justifiant d'un an d'ancienneté au moins dans le 4^{ème} échelon et comptant 5 ans de services dans un grade ou cadre d'emploi de catégorie C, doté de la même échelle de rémunération.



C3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	558
IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	473
DURÉE	1an	1an	2ans	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	3ans	-

C2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	356	359	362	364	376	387	404	430	446	461	473	486
IM	334	335	336	338	346	354	365	380	392	404	412	420
DURÉE	1an	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	4ans	-

GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL

Avancement au choix
1 an dans 4^{ème} échelon
et
5 ans de services effectifs

GARDE CHAMPÊTRE CHEF

Concours externe

